

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 14 MAI 2014 ANCIEN COLLEGE, LES PLANS S/BEX

Présidence : Madame Judith Warpelin

Excusés : Mesdames Chantal Bussien, Christa Aeschlimann, Odette Dupont Bonvin
et Carole Germanier ainsi que Monsieur François Gillard

Sans excuse : néant

Après les salutations d'usage, la Présidente apporte des modifications à l'ordre du jour.

Ces modifications ayant été acceptées, l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. APPEL
2. PRESENTATION DES 1500 ANS DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE
PAR MM. REY-BELLET ET DUROUX
3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
4. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER
5. NOMINATION D'UN SCRUTATEUR SUPPLEANT
6. MUTATIONS AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES
7. MOTION DU BUREAU DU CONSEIL CONCERNANT L'APPLICATION QUICKSITE
8. MOTION DU GROUPE OUVERTURE INTITULEE "DES MODERATEURS ADAPTES SUR LA ROUTE
DES MINES DE SEL ET SUR LA ROUTE DES DEVENS"
9. INTERVENTION DE MONSIEUR LE SYNDIC RELATIVE A L'EXTENSION DU COMPLEXE SCOLAIRE
DE LA SERVANNE
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS
 - 10.1 sur le préavis no 2014/01 concernant le réaménagement de la route de Rivarotte
Rapporteur pour la commission ordinaire M. E. Maendly
Rapporteur pour la commission des finances Mme M. Marsden
 - 10.2 sur le préavis no 2014/02 concernant la réfection du revêtement bitumeux en traversée de la
localité à Frenières
Rapporteur pour la commission ordinaire M. J.-F. Cossetto
Rapporteur pour la commission des finances M. J.-M. Dubois
11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
12. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. APPEL

A la demande de Madame la Présidente J. Warpelin, la secrétaire procède à l'appel.

2. PRESENTATION DES 1500 ANS DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE

Messieurs Jean-Jacques Rey-Bellet et Jean-Paul Duroux présentent l'organisation et les projets liés au jubilé de l'abbaye de St-Maurice et nous remerciant pour le soutien de la commune à cette manifestation.

Ils répondent ensuite à quelques questions et se retirent.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente J. Warpelin donne lecture de la correspondance qui lui a été adressée, soit : courrier de la Municipalité en accompagnement des préavis 2014/01 et 2014/02, courrier de la Municipalité en réponse à la requête du bureau du Conseil concernant l'application Quick Site, courrier du Cercle Vaudois de Généalogie informant de la mise en vente au prix de Fr. 5.--/pièce de l'ensemble de ses bulletins généalogiques, demande du groupe Avançons pour des mutations au sein de la Commission des finances, flyers de présentation de la dernière solution proposée par le groupe Mobilité Chablais, remerciements de la garderie Croc'Pom pour le versement des jetons de présence qui a permis l'acquisition de biens hors budget et démission de la Commission de gestion de Madame la Conseillère H. Desarzens avec effet immédiat.

Elle communique également avoir répondu aux invitations suivantes : Conseil communal de Montreux pour suivre les débats du 5 mars 2014, pose de la première pierre du Collège de la Servanne II, concert de l'Union Instrumentale, gala gymnique de la SFEP, concert de la fanfare l'Argentine, ouverture de la semaine Suisse Bouge et inauguration des nouveaux locaux du Semo et avoir participé à l'assemblée générale du Club Alpin ainsi que de l'ASLB.

4. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

La Présidente demande à Monsieur Francisco Diaz de venir se placer devant l'assemblée. Elle donne lecture du serment et Monsieur Diaz prononce la phrase "Je le promets" en levant la main droite.

5. NOMINATION D'UN SCRUTATEUR SUPPLEANT

Madame la Conseillère C. Dubois présente, au nom du groupe PLR, la candidature de Monsieur le Conseiller P. Carminati.

Cette personne est confirmée dans sa fonction par acclamation.

6. MUTATIONS AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES

A la demande du groupe Avançons, les mutations suivantes sont effectuées :

Monsieur le Conseiller P. Droz démissionne de son poste de membre suppléant de la commission.

Monsieur le Conseiller M. Giorgianni devient membre suppléant de la commission.

Monsieur le Conseiller P. Devanthery devient membre de la commission.

Ces mutations sont acceptées à la majorité des personnes présentes.

7. MOTION DU BUREAU DU CONSEIL CONCERNANT L'APPLICATION QUICK SITE

Madame la Présidente J. Warpelin donne lecture de la correspondance adressée par le bureau du Conseil à la Municipalité demandant la mise en place d'une procédure pour définir la manière de procéder pour la mise en route de l'application Quick Site ainsi que la réponse de la Municipalité.

Au vu de la réponse reçue, elle souhaite que le courrier du bureau du Conseil soit considéré comme motion.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT prend la parole au nom de l'exécutif et explique que seules quelques communes environnantes utilisent cette application, sans recul quant à son efficacité, et que son coût est estimé à Fr. 30'000.-- par année. Il peut donc d'ores et déjà dire qu'en cas de renvoi à la Municipalité, celle-ci rendra un rapport négatif.

Madame la Présidente J. Warpelin demande donc à l'assemblée si elle souhaite entrer dans le concept Quick Site et appuyer la prise en considération de la motion.

Il est passé au vote et, n'ayant pas obtenu l'appui nécessaire, la motion n'est pas prise en compte.

Madame la Présidente J. Warpelin remet à ses successeurs le mandat de poursuivre dans cette direction.

8. MOTION DU GROUPE OUVERTURE INTITULEE "DES MODERATEURS ADAPTES SUR LA ROUTE DES MINES DE SEL ET SUR LA ROUTE DES DEVENS"

Monsieur le Conseiller E. Maendly donne lecture de la motion du groupe Ouverture intitulée "Des modérateurs adaptés sur la route des Mines de Sel et sur la route des Dévens" dont le texte est reporté ci-dessous dans son intégralité :

"Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

La Municipalité a déposé le 24 février 2012 le préavis no 2012/06 concernant les travaux d'aménagement de modérateurs de trafic dans les hameaux du Châtel et des Dévens. En séance du 28 mars 2012 ce préavis avait été refusé et renvoyé à la Municipalité pour l'étude d'un nouveau projet.

La commission qui avait rapporté sur ce préavis avait relevé plusieurs points négatifs, soit le manque de justification et des aménagements mal intégrés et coûteux pour les hameaux du Châtel. Pour ce qui concernait le hameau des Dévens, peu de remarque avait été apportées, si ce n'est qu'elle souhaitait une augmentation des accompagnements sur les mesures proposées.

Depuis le retour de ce dossier à la Municipalité rien n'a bougé et compte tenu du contexte financier général auquel notre commune doit faire face, nous proposons :

Pour le hameau des Dévens :

Au vu des vitesses et du trafic importants dû aux pendulaires et aux visiteurs des mines, de reprendre sans tarder l'étude de modérateurs de trafics. L'étude recherchera des solutions simple, peu coûteuse pouvant être absorbée financièrement par le budget communal

Pour le hameau du Châtel :

Mettre à jour les réflexions et mesures de trafic

Afin que ces études puissent avancer, nous vous prions, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de soutenir cette motion.

Pour le groupe Ouverture : E.Maendly"

Il est passé au vote. La motion ayant été prise en considération, elle est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

9. INTERVENTION DE MONSIEUR LE SYNDIC RELATIVE A L'EXTENSION DU COMPLEXE SCOLAIRE DE LA SERVANNE II

Monsieur le Syndic P. Rochat prend la parole afin de présenter l'extension du complexe scolaire de la Servanne II. Il revient sur le contexte et précise qu'au vu des soumissions rentrées, la Municipalité a demandé au bureau d'architecte d'établir une situation financière précise à fin avril et de déterminer le coût de construction de l'extension avec une marge de plus ou moins 10%.

L'avis de l'architecte est que la situation financière actuelle laisse apparaître une marge brute de Fr. 2,6 mios HT et que le coût estimatif de l'extension est chiffré à Fr. 1,7 mios HT. Il précise néanmoins que des éléments plus faibles, susceptibles de faire évoluer la marge de réserve dans un sens ou dans un autre, ne pourront être précisés que vers la fin de l'année 2014.

Monsieur le Syndic P. Rochat souhaite donc obtenir l'aval du Conseil communal pour pouvoir effectuer de suite l'extension prévue afin de bénéficier des prix bas du marché de la construction, d'exploiter au maximum la capacité constructible de la parcelle et d'éviter une intervention ultérieure sur le site. Le feu vert du Conseil permettrait le dépôt d'une enquête complémentaire à mi-juin 2014 et la poursuite du chantier sans interruption, le tout en respectant la limite du crédit voté.

La discussion est ouverte.

Madame la Conseillère E. Cretton souhaite expressément que la Municipalité avise immédiatement le Conseil communal si des difficultés financières devaient apparaître dans le cadre de cette extension.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto demande une garantie quant au démontage des cabanons provisoires.

Madame la Municipale E. Desarzens estime que les cabanons pourront être rendus à l'entreprise et ce même si le canton souhaite dédoubler les classes.

Monsieur le Syndic P. Rochat confirme que la Municipalité peut exiger le démontage des cabanons.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto dépose un amendement dont le texte est le suivant :

"Le Conseil communal demande à la Municipalité de veiller à retirer toutes les classes provisoires dès que cela est possible."

Cet amendement est accepté à une large majorité, 1 avis contraire et 2 abstentions.

Il est ensuite passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité moins 1 abstention:

- de donner son aval à la Municipalité pour pouvoir effectuer de suite l'extension prévue à hauteur de 1,7 mios HT, soit mettre à l'enquête publique le complément qui prévoit 4 classes supplémentaires et l'agrandissement de l'UAPE dont la capacité d'accueil sera plus que doublée (élément sous-dimensionné dans sa version actuelle);
- de demander à la Municipalité de veiller à retirer toutes les classes provisoires (cabanons) dès que cela sera possible.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS

10.1 Sur le préavis no 2014/01 concernant le réaménagement de la route de Rivarotte

Monsieur le Conseiller E. Maendly donne lecture du rapport de la commission ordinaire.
Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz demande la parole.

Il tient tout d'abord et en préambule à dire la très bonne facture des rapports de commissions. La Municipalité était consciente que son préavis n'était pas parfait et qu'il est en avance par rapport à la procédure de la loi sur les routes.

Un tel projet devrait passer par une mise à l'enquête complète avant d'être proposé pour validation au Conseil communal qui n'aurait alors qu'à se prononcer sur le montant de Fr. 2'150'000.- pour une route avec trottoir et services à intégrer. Cela revient à vous considérer comme une caisse enregistreuse avec seul moyen d'accepter ou refuser le projet.

Aussi, pour éviter que le bureau technique planche durant de long mois et arrive en finalité vers un refus du Conseil communal après toute la procédure et le risque que le dossier soit remis dans un tiroir aux oubliettes comme la route d'Aigle, la Municipalité a souhaité soumettre un projet perfectible tenant compte des améliorations découlant des discussions de commission ou de plénum.

Les amendements présentés sous forme de conclusion aux points 2 et 3 du rapport de commission ordinaire figent totalement ce projet car la Municipalité ne pourrait pas déroger à cette exigence du Conseil communal lors de la mise à l'enquête.

Aujourd'hui, suite aux discussions lors des séances de commissions et avec les services de l'état, la Municipalité envisage de soumettre au canton, et à l'enquête publique, un projet de chaussée à voie centrale banalisée (cvcb). Ce concept de cvcb est une chaussée de 5m sans ligne blanche centrale mais en intégrant deux voies cyclables de 1.25m puis deux trottoirs non franchissables de 1.75m. L'emprise totale reste identique que les deux autres variantes, à savoir 8.50m

La municipalité demande aujourd'hui au Conseil de ne pas imposer des conclusions que l'exécutif devra suivre mais de valider un projet routier d'une chaussée avec deux trottoirs d'une emprise totale de 8.50m et de laisser l'exécutif faire évoluer le dossier au plus près des souhaits entendus et des directives des services de l'Etat.

La Municipalité, par ce préavis, voulait donner la possibilité au Conseil, lors d'une large discussion en commission, voir au Conseil, de faire évoluer au mieux ce dossier.

Malheureusement, les points 2 et 3 des conclusions de la commission sont trop contraignants et la Municipalité souhaite, si le Conseil entre en matière, que le vote final suive ses conclusions.

Madame la Conseillère A. Bielman demande le rejet de l'entrée en matière puisque non seulement le préavis tel que déposé a été passablement critiqué par les services cantonaux mais qu'également le canton prévoit des procédures et qu'il y a lieu de les appliquer. Enfin, Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz parle ce soir d'accepter un troisième projet non défini.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'il ne va pas s'opposer au Conseil communal puisqu'en cas de non entrée en matière, un préavis sera déposé dans 6 à 8 mois après mise à l'enquête et traitement des oppositions pour un coût identique. Il souhaitait la participation du Conseil dans ce projet mais si cela n'est pas accepté ce n'est pas un problème.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon estime que le message de Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz a été compris par le Conseil et que celui-ci s'est d'ailleurs exprimé par le biais des commissions chargées d'étudier le préavis.

Monsieur le Conseiller P. Echenard appuie la proposition de Madame la Conseillère A. Bielman puisque le projet ne répond pas aux demandes de modifications du canton. Il rappelle que le Conseil communal n'établit pas les projets mais se prononce sur le fond.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'un croquis très sommaire a été adressé au canton en 2012 pour une pré-consultation. Ce premier projet avait reçu l'aval du canton et un dossier plus étudié a été rejeté en 2014 par le service mobilité.

Madame la Conseillère V. Moret demande que la commission de circulation et la commission de l'urbanisme travaillent ensemble afin de grouper les idées de chacun.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité :

- de ne pas entrer en matière sur le préavis et de le rejeter.

10.2 Sur le préavis no 2014/02 concernant la réfection du revêtement bitumeux en traversée de la localité à Frenières

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller J.-M. Dubois donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller E. Maendly rappelle que l'entretien doit être pris en charge par le budget.

Monsieur le Conseiller P. Echenard rappelle que l'Etat a transféré aux communes les tronçons de traversées de localités, mettant ainsi en difficulté certaines communes. Toutefois, le Grand Conseil a voté un crédit pour la participation à la réfection de ces tronçons. La Municipalité a-t-elle fait les démarches pour obtenir cette subvention ?

Monsieur le Syndic P. Rochat défend la position de Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz s'agissant de sa volonté de ne pas dépasser le budget qui lui est alloué d'autant plus que le Conseil a clairement et régulièrement fait savoir qu'il n'accepterait plus de dépassement.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'effectivement la subvention peut atteindre 25% mais qu'elle dépend du montant total investi par les communes durant l'année concernée.

Madame la Conseillère A. Cretton s'étonne du manque de cohérence du Conseil puisque celui-ci se plaint lorsque des travaux sont entrepris sans préavis préalable et rejette l'idée d'un préavis pour des frais d'entretien. Elle demande d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur le Conseiller M. Mundler demande si le droit à la subvention est différent si les dépenses passent par un préavis ou par le budget.

Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond que non. La dépense pourrait, en cas d'acceptation du préavis, être activée et amortie donc entrer en ligne de compte pour la péréquation. Toutefois, cette dépense est possible par le biais du budget.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz confirme que la subvention sera demandée.

Monsieur le Conseiller P. Echenard précise qu'il acceptera le préavis pour autant que la subvention soit versée.

Monsieur le Syndic P. Rochat explique que la décision de subvention prendra plusieurs mois puisque le canton doit avoir connaissance des demandes de l'ensemble des communes vaudoises.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto confirme s'être rendu sur place et avoir constaté le mauvais état de la route. Il suggère d'accepter les travaux.

Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz pense qu'en cas de refus, le tronçon devra de toute façon être refait d'ici 4 ou 5 ans pour un coût plus élevé.

Monsieur le Conseiller P.- Devanthery propose d'accepter ces travaux d'entretien par le biais du compte de fonctionnement.

Monsieur le Conseiller P. Echenard dépose un amendement dont le texte est le suivant : "*propose au Conseil de ne pas activer cette dépense et donc de ne pas l'amortir sur 10 ans; de porter cette dépense au compte de fonctionnement no 430.3142.*"

L'amendement est accepté par 36 oui, 4 non et 6 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des nouvelles conclusions. Le Conseil communal décide, à une large majorité :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder à la réfection du tronçon communal;
- de porter cette dépense au compte de fonctionnement 430.3142.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic a le plaisir d'annoncer que le 7'000ème habitant de la Commune s'est inscrit en avril dernier. Il sera accueilli comme il se doit à la soirée des nouveaux habitants.

Il a également le plaisir d'annoncer que notre boursière communale a obtenu son brevet fédéral.

Enfin, il précise qu'une convention a été signée dans le cadre de l'affaire Rod et que l'indemnité sera versée d'ici la fin du mois.

Madame la Municipale E. Desarzens relève que des vitraux ont été endommagés à la chapelle Nagelin suite à des actes de vandalisme. La réfection sera faite par l'école de vitrail de Monthey.

Monsieur le Municipal D. Hediger informe qu'un gros exercice d'alerte aura lieu le 20 mai prochain sur le site chimique de Monthey.

Il rappelle également que la société Bex Tourisme a été dissoute lors de son assemblée générale du 1^{er} avril dernier et a adhéré à l'association Porte des Alpes qui groupe les communes de Bex, Villars, Gryon, Les Diablerets et Lavey. Il s'agit d'une nouvelle organisation mais le comité de Bex Tourisme reste en place.

Il remercie les conseillers pour leur participation à la journée Coup de balai. Le bilan est positif puisque "la récolte de déchets" a été moins importante que l'année dernière. Néanmoins, la gare et l'école restent les points sensibles. La commission des sports va donc contacter la commission scolaire afin de sensibiliser la jeunesse.

L'action Bex Bouge a porté ses fruits et ce même si Aigle a gagné le défi intercommunal puisque 58 activités ont été proposées pour un total de 3'300 heures de cours. 388 personnes ont participé au tour du Montet. Il a donc été décidé de poursuivre l'expérience l'année prochaine.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz annonce le bouclage du préavis 2012/17 s'agissant de l'éclairage public aux Posses. Une économie a pu être faite par rapport au budget accepté et l'assemblée l'a applaudi pour cette bonne nouvelle.

12. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Monsieur le Conseiller E. Maendly relève que l'accès aux containers qui ont été déplacés aux abords de la Gryonne aux Dévens n'est pas praticable. Ne serait-il pas possible de poser de l'enrobé autour de ces containers ?

Madame la Conseillère C. Guérin revient sur le dossier drogue et constate que le trafic s'est déplacé au centre du village, au vu de tout le monde. Elle tient également à rappeler le sens des articles 98 et 100 du Règlement du Conseil s'agissant de l'ordre à respecter au sein du Conseil.

Monsieur le Conseiller P. Devanthery s'excuse de ne pas s'être levé lors de ses interventions précédentes.

Monsieur le Conseiller P. Echenard relève qu'il manque des tuiles faîtières au stand de Vauvrisse ainsi que des trous importants sur la route vers le Foyer.

Monsieur le Conseiller P. Droz constate des nids de poule importants dans la cour de l'école du Carroz et craint que les enfants ne se blessent.

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande des précisions s'agissant des sacs poubelle taxés, des informations contradictoires ayant circulé.

Monsieur le Conseiller P. Carminati revient sur le dossier de route de Vasselins et demande qu'elle soit taconnée au plus vite.

Monsieur le Conseiller D. Pasche demande si les personnes ayant installé leurs caravanes au stand de Vauvrisse pendant la période de Pâques l'ont fait avec une autorisation municipale.

Madame la Conseillère A. Bielman a remarqué que de nombreux véhicules étaient stationnés le long de la route de la Teinture, perturbant ainsi la circulation.

Réponses

Monsieur le Municipal D. Hediger confirme à Madame la Conseillère C. Guérin que les mouvements du marché de la drogue sont suivis de près mais malheureusement le contingent de police étant ce qu'il est, il n'est pas possible de faire des miracles. Néanmoins, 75% des infractions prononcées sur la commune de Bex concernent la loi sur les étrangers et la loi sur les stupéfiants. Les fonctionnaires de police ne se découragent pas même si la relaxe est systématique, les prisons étant surchargées.

Il répond à Madame la Conseillère A. Bielman que les services concernés préparent actuellement une proposition de marquage des emplacements de parking qui sera présentée à la Municipalité

Enfin, il confirme à Monsieur le Conseiller D. Pasche que les caravanes étaient stationnées sans autorisation. La première fois que ces personnes sont venues, la demande avait été faite pour rester 3 nuits à l'arrière du stand. Ils sont finalement restés 3 jours de plus malgré l'intervention policière! Cette fois, l'autorisation leur a été refusée car l'armée avait annoncé son arrivée. Ils se sont donc installés sur l'avant du stand. Il n'a pas été possible d'agir mercredi soir; il n'a pas été possible de discuter avec le chef du groupe jeudi; vendredi était férié et ils ont été finalement amendés samedi. Ils ont quitté les lieux le lundi matin en laissant l'emplacement très propre.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon informe Monsieur le Conseiller P. Echenard qu'il avait donné un ordre de service et que ce dernier n'a, de toute évidence, pas été suivi. Il va donc refaire le nécessaire. En ce qui concerne la réfection totale du toit du stand, il va lancer une étude chiffrée.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz répond à Monsieur le Conseiller P. Carminati que le taconnage de la route de Vasselín dépendra des possibilités du budget.

Il informe Monsieur le Conseiller P. Echenard qu'il est au courant du mauvais état de la route à l'avenue Biaudet mais que le budget est serré! Néanmoins, il n'y a pas que les parents qui stationnent à cet endroit et il faudra peut-être réfléchir à une vision plus complète des lieux.

En ce qui concerne les containers des Dévens, il précise à Monsieur le Conseiller E. Maendly qu'il n'est pas possible de poser du bitume en zone forêts mais il va étudier la possibilité de poser du gravier.

Il lui confirme également que les personnes qui utilisent encore des sacs bleus ne sont pas amendables. Par contre, le nouveau concept de pot commun entrant en vigueur au 1^{er} janvier, la Municipalité a profité de la Fête du Géranium pour accélérer le mouvement de passage au sac vert.

Madame la Municipale E. Desarzens informe Monsieur le Conseiller P. Droz que la réparation des trous de la cour de l'école du Carroz avait été mise au budget l'année dernière. Toutefois, elle avait été trop optimiste dans le coût de cette intervention qui, en réalité, a été devisée au double du montant du budget! Aussi, ces travaux seront portés au budget 2015.

Tous les conseillers ayant reçu une réponse à leur question ou intervention, Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz demande la parole afin de présenter la SIP (Société d'intérêts des Plans s/Bex) fondée en 1884.

La société est constituée des habitants du village, des propriétaires des chalets de vacances ainsi que des locataires. Elle a été créée à la période de l'âge d'or du village : 2 grands hôtels, des instituts de renommée européenne, des boulangeries, des cordonneries et autres métiers artisanaux. Les Plans étaient une des principales stations des Alpes vaudoises.

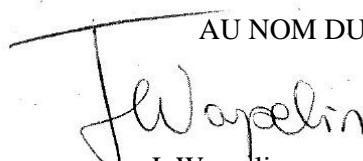
Le but principal de la SIP est de s'intéresser à toutes les questions se rattachant au développement, au tourisme et à la prospérité du Vallon des Plans. Ses activités sont l'organisation du 1^{er} août et des veillées 4 fois durant l'hiver, la gestion du petit téléski, l'apéro d'été des hôtes du village, l'agape/apéro du 1^{er} jour de l'an nouveau et la soirée des jubilaires du village. Par l'intermédiaire de ses membres, la SIP entretient env. 6 kilomètres de sentiers pédestre aux alentours du vallon.

La SIP soutient également financièrement les organisatrices des fenêtres de l'Avent (14^{ème} édition) et la fête de Noël à la chapelle des Plans.

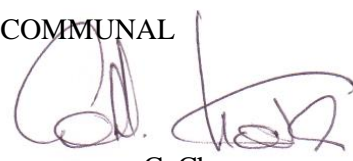
Enfin, il précise encore que, de mémoire de plantzerin, jamais un Conseil communal n'avait eu lieu dans leurs murs!

La Présidente J. Warpelin clôt la séance à 22h.10, non sans avoir au préalable transmis les remerciements et salutations d'usage et convié les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et les produits locaux offerts par la Société d'Intérêts des Plans s/Bex.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



J. Warpelin
Présidente



C. Chavan
Secrétaire